

CONDITIONS GENERALES

Application

Sauf convention contraire stipulée par écrit, toutes nos conventions relatives aux ventes et services sont soumises aux dispositions suivantes et elles sont convenues selon les conditions générales ci-après, réputées connues et acceptées de l'acheteur. Chaque personne faisant appel à nos services renonce expressément à l'application de ses propres conditions générales.

Conditions financières

Les prix proposés sont uniquement donnés à titre indicatif et sous réserve de modification sans préavis.

Sauf convention contraire stipulée dans les contrats les prix mentionnés dans nos offres sont hors TVA et hors toute autre taxe (taxes douanes ou autres). Toutes taxes et la TVA sont à la charge de nos clients.

Les prix visés aux conditions peuvent être immédiatement soumis à révision en cas de hausses connues et tangibles relatives :

- (1) au dépassement de l'indice-pivot sur la base de l'indice des prix à la consommation;
- (2) aux décisions de la commission paritaire 317 concernant les conditions de rémunération et de travail;
- (3) aux modifications des cotisations sociales, légalement à la charge de l'employeur;
- (4) à toute obligation supplémentaire imposée par le secteur ou par la loi et les frais y afférents que nous devons assumer en nous acquittant de nos engagements. A cet effet nous présenterons au client une lettre de motivation dans laquelle les obligations supplémentaires seront stipulées ainsi qu'une proposition concernant l'ajustement de prix.

En cas d'un montant forfaitaire mensuel, pendant une année bissextile on facturera un montant proportionnel pour le mois de février.

Les factures sont payables au comptant sauf convention contraire exceptionnelle entre les parties. Les exceptions seront signées personnellement, en autant d'exemplaires que de parties. En cas de non-paiement de nos factures à l'échéance, elles seront augmentées de 10%, de plein droit et sans mise en demeure préalable, et ce avec un minimum de 75,00 euros. Pour l'envoi de rappels, des frais administratifs de 25,00 euros peuvent être facturés.

Pour tout retard de paiement des intérêts de retard s'appliqueront à partir de la date d'échéance, sans qu'une mise en demeure soit exigée, à un taux d'intérêt de 1% par mois, tout mois commencé étant comptabilisé comme un mois entier.

En cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance toutes les sommes qui nous sont ou seront dues deviennent immédiatement exigibles, en conformité avec les accords précédemment convenus entre les parties.

En cas de non-paiement après échéance nous nous réservons le droit de considérer la vente comme dissoute de plein droit, sans mise en demeure. Si l'acheteur est autorisé de payer par traites acceptées, le paiement de toutes traites sera immédiatement exigible si l'une des traites serait protestée. En règle générale, le non-respect d'une échéance implique que le total des créances est exigible.

L'exécution de nouvelles commandes peut être suspendue ou même refusée si les factures précédentes étaient payées plus tard que l'échéance prévue ou si elles seraient toujours impayées.

Le client n'a pas le droit de transiger concernant un montant qu'il nous est dû en se référant à quelque créance ou quelque solde que ce soit à notre charge.

Les marchandises vendues resteront notre entière propriété jusqu'au paiement intégral. En cas de vente à crédit le non-paiement correspondant à trois mensualités aura pour conséquence que le vendeur est autorisé de résilier le crédit accordé et d'exiger le paiement intégral du solde restant de nos factures.

Conditions d'exécution

Les caractéristiques techniques mentionnées dans nos devis peuvent être susceptibles de modifications sans préavis.

Les délais mentionnés sur les bons de commandes ou les devis ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Toute réclamation peut être déposée par lettre recommandée dans les 48 heures suivant la livraison sous peine d'exclusion en droit.

La livraison incomplète d'une commande ne justifie en aucun cas le refus de paiement de marchandises ou de services déjà fournis.

Les risques sont à la charge des acheteurs.

Si l'acheteur annulerait unilatéralement sa commande, nous nous réservons le droit d'exiger soit l'exécution de celle-ci, soit une indemnisation d'un montant de 30% de la valeur de la marchandise. En outre, dans ce cas l'acheteur nous confère expressément le droit de garder également l'acompte payé.

Nous nous réservons le droit, même après l'exécution partielle d'un engagement, d'exiger des garanties que nous estimons suffisantes pour l'exécution efficace des engagements convenus.

Le refus de respecter les garanties nous autorise d'annuler le contrat, entièrement ou partiellement.

Responsabilité

Nous ne portons que la responsabilité expressément stipulée dans les Conditions Générales ou dans les engagements. L'exécution de nos services porte sur un engagement de ressources.

Quoique nous puissions suggérer certaines recommandations de sécurité en tant qu'une part des négociations et/ou de l'exécution de l'engagement, le choix des services dépend du client. Nous n'agissons pas en tant que consultant de sécurité ou de conseiller et nous ne portons aucune responsabilité au sujet de la protection du client ou des sites et des biens du client.

Nous ne sommes pas responsables vis-à-vis du client et le client nous décharge de toute responsabilité, quoi que ce soit, et il renonce au droit d'exiger une indemnisation ou un dédommagement de nous à propos de ou en rapport avec les services fournis provenant des services fournis à l'exception des pertes ou des dommages qui ont été causés par manœuvres frauduleuses, ayant eu l'intention délibérée ou par une grave négligence de notre part ou de n'importe quelle personne agissant en notre nom.

Par souci de clarté nous sommes uniquement responsables pour les dommages directs avec un montant qui peut s'élever jusqu'à 25.000 euros au maximum et nous ne sommes pas responsables pour aucun dommage consécutif, aucune sanction sous forme d'indemnité pécuniaire considérable, aucun dommage spécifique, aucun dommage exemplaire ou pour des dommages indirects ou des pertes, sans limitation, y compris les pertes de revenus ou de bénéfices, les pertes de production, les pertes de commerce, de clients, de parts de marché ou de bonne volonté ou les pertes purement financières malgré n'importe quel préavis du client adressé à nous concernant la possibilité du dommage précité ou de la perte précitée.

En outre, nous ne sommes pas responsables pour les pertes, les dommages ou les blessures provenant d'un événement ou d'une situation de force majeure, y compris et sans limitations, (i) les lois, les décisions, les règlements, les prescriptions, les us et coutumes ou les directives acceptés ou émis par les autorités/un gouvernement, (ii) des interventions des autorités (*de jure* ou *de facto*), une nationalisation, une saisie ou une expropriation, (iii) des sinistres (des catastrophes naturelles comme des catastrophes provoquées par l'homme) et les intempéries, y compris et sans limitations, les graves tempêtes ou un gel exceptionnel, (iv) les actes de guerre, les actes de violence ou les actions armées ou les périodes d'inactivité, les détournements ou les actes de terrorisme, (v) les grèves, les lock-outs ou les boycottages, (vi) la pandémie et (vii) n'importe quelles circonstances indépendantes de notre volonté.

Nous ne pouvons pas être tenus responsables de l'usage abusif ou non autorisé de nos systèmes et/ou de nos services par le client, de l'imprécision des instructions ou des dispositions

prises par les personnes ou les autorités stipulées dans les instructions, des pannes aux ou le fonctionnement défectueux de nos systèmes ou de quelque cause que ce soit qui aurait pour conséquence que les signaux d'alarme et/ou les messages d'erreur ne seraient pas transmis au centre de contrôle, pourvu que cela ne provienne pas d'une défectuosité de notre engagement pour garantir le fonctionnement efficace du centre de contrôle.

Le client n'intentera aucune action contre nous pour les pertes ou les frais en rapport avec les actions de tiers provenant de délai, perte, dommage, blessures ou décès de n'importe quel tiers, pourvu que ces dommages soient liés au livraison de services et qu'ils ne résultent pas d'une faute frauduleuse ou délibérée ou d'une grave négligence de notre part ou de n'importe quelle personne agissant en notre nom.

Le client nous sauvegardera contre n'importe quelle créance par des tiers, à propos de ou en rapport avec ou en conformité avec l'engagement ou l'exécution de services.

Cette obligation s'applique uniquement aux cas où la créance du tiers n'est pas le résultat d'une faute frauduleuse ou délibérée ou bien d'une grave négligence de notre part ou de n'importe quelle personne agissant en notre nom et pourvu que les créances ne soient pas couvertes par notre propre assurance. Cette garantie impliquera, entre autres, que le client se portera garant pour tous frais et dépenses supplémentaires qui puissent être à notre charge provenant de créances de tiers (y compris les honoraires des avocats et les paiements). Toutes les créances possibles relatives à l'engagement ou aux services fournis doivent être communiquées par lettre recommandée dans les 30 jours calendaires après le jour où le client a découvert l'événement ou la situation à la base de la créance ou qu'il aurait dû le découvrir logiquement. Dans cet avis une description complète de la créance doit être stipulée. Le client renonce à tous droits d'indemnisation ou de dédommagement à notre charge quant aux actions qui seraient intentées après l'échéance du délai précité de 30 jours calendaires.

Résiliation

Malgré n'importe quelle stipulation contraire dans les contrats nous sommes autorisés de résilier les engagements à tout moment, avec effet immédiat, et de plein droit, par un avis écrit adressé au client en cas :

- d'une modification significative des conditions de notre police d'assurance, à condition que cette modification est le résultat de circonstances indépendantes de notre volonté,
- d'une modification des prescriptions, des lois ou des règlements en vigueur ou d'un décret d'instructions impératives par les autorités concernées ou de directives qui pourraient représenter, impliquer ou exiger une modification significative quant à nos obligations résultant des engagements;
- d'une vente, déménagement ou manipulation du Client (il apporte des ajustements, des extensions, des modifications etc.) ou il utilise un système de protection technique ou n'importe quel autre équipement qui est notre propriété de manière contradictoire avec les engagements, sans accord préalable de notre part.
- de défaut de l'accord concernant les modifications de ces Conditions Générales, telles que prévues ci-après.
- d'informations raisonnablement fiables que le client connaîtrait des difficultés financières énormes.
- en cas de raison(s) particulière(s) stipulée(s) dans l'une des conventions.

Chaque partie est autorisée de résilier les conventions à tout moment et de plein droit par un avis écrit aux autres parties en cas :

- de demande de moratoire par l'autre partie.
- de demande de faillite ou quelle créance similaire ou dépôt de dossier que ce soit, relatifs à l'autre partie.
- de rupture de contrat par l'autre partie qui n'est pas traitée dans les 30 jours calendaires après réception d'un avertissement écrit.
- de quelle raison supplémentaire que ce soit, expressément stipulée dans l'une des conventions.

Les engagements prennent fin le jour de la réception d'un avis écrit de résiliation par l'autre partie.

Modifications

Les parties s'entendent et conviennent que ces Conditions Générales seront soumises à une révision permanente et que les modifications ou les corrections de ces Conditions Générales peuvent être exigées, entre autres, de répondre aux réglementations gouvernementales, aux instructions, aux règles, aux lois et aux règlements qui s'appliquent aux services fournis selon les engagements. Les parties feront tout ce qui est en leur pouvoir afin de prendre des mesures appropriées pour modifier ces Conditions Générales et les engagements pour qu'ils répondent aux réglementations gouvernementales précitées, aux instructions, aux règles, aux lois et aux règlements.

Si les parties n'arrivent pas à s'entendre sur les modifications de ces Conditions Générales ou les engagements, nous nous réservons le droit de suspendre ou de résilier les conventions comme stipulées ci-dessus.

Toute modification des engagements doit être soumise par écrit. Sauf stipulation expresse contraire dans ces dispositions, les modifications des engagements sont soumises à un consentement écrit préalable des parties.

Nous pouvons modifier unilatéralement les services stipulés dans les engagements à tout moment, à condition que la modification soit exigée pour garantir la protection et notre sécurité et celle du personnel du client ou d'autres personnes. Dans le cas d'une telle modification nous informerons immédiatement le client par écrit à ce sujet.

Le client comprend et s'entend sur le fait que les modifications puissent uniquement être apportées en conformité avec la législation belge et européenne et les règlements et les conventions collectives de travail au niveau du secteur concerné.

Des modifications ou des changements seront insérés dans ou ajoutés aux conventions par une annexe aux conventions.

Si nous n'invoquons pas le droit ni l'obligation vis-à-vis le client en vertu des conventions, ceci ne sera pas être considéré comme un renoncement à ce droit ou à cette obligation. Le renoncement d'un droit ou d'une obligation peut uniquement être consenti par écrit selon la procédure de modification ci-dessus, et le renoncement doit être signé par les parties.

Protection de la vie privée

Envisageant l'exécution des engagements, nous pouvons enregistrer et traiter les données personnelles du client ou de ses représentants et ses contacts. Ces données personnelles peuvent être traitées par nos services afin d'informer les personnes concernées sur nos produits et nos services. Nous pouvons également communiquer ces données à des partenaires contractuels qui ont l'intention d'informer les personnes concernées sur des produits ou des services connexes. Le client peut s'opposer à cette utilisation par un avis écrit adressé à nous.

Des conversations téléphoniques entre le client ou entre les contacts qu'il a fournis et nos services peuvent être enregistrées à des fins opérationnelles et pour des raisons de sécurité. Au-delà, les enregistrements ne seront utilisés que pour le contrôle de la qualité de nos services.

Dissociabilité

Si une (partie d'une) clause de ces Conditions Générales serait annulée, cette annulation n'affectera pas la validité des autres (parties des) clauses. Au cas où une telle clause qui n'est pas valable (ou d'une partie qui n'est pas valable) affecterait le caractère même de ces Conditions Générales, chacune des parties fera tout ce qui est dans son pouvoir pour négocier, avec effet immédiat et de bonne foi, une clause valable (ou une partie valable de cette clause) en remplacement de la clause concernée. Au cas où une telle clause (ou une partie valable de cette clause) ne serait pas conclue dans un délai de trente (30) jours calendaires, nous serons autorisés à résilier les engagements par un avis écrit de résiliation de trente (30) jours.

Capacité juridique

Tout litige, sous n'importe quelle forme, sera soumis au Tribunaux de l'arrondissement judiciaire ou au Justice de Paix où le siège d'EM Security est situé. Tout litige est régi par le droit belge.